

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division des Affaires Juridiques** au niveau de la Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Division des Affaires Juridiques/ Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration	-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, de formation juridique, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service et assimilé, de formation juridique, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 3 ans dans le poste.	-Connaissance du cadre réglementaire et institutionnel de la CNSS ; -Connaissance des métiers de la CNSS ; -Maîtrise des procédures en matière d'instruction et de montage des dossiers juridiques ; -Veille juridique et institutionnelle ; -Capacité à élaborer des projets de textes ou à proposer des modifications aux textes législatifs et réglementaires existants en cas de besoin ; -Capacité rédactionnelle en arabe et en français avec fondements juridiques ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à encadrer et superviser une équipe de travail ; -Capacité d'analyse dans le domaine juridique.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse aac2021@cnss.ma au plus tard le **06 SEPT 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
 Directeur Général